

LE SÉNAT

Le jeudi 13 juillet 1995

La séance est ouverte à 10 h 30, le Président étant au fauteuil.

Prière.

VISITEURS À LA TRIBUNE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, avant de passer aux déclarations, je voudrais vous signaler la présence de distingués visiteurs à la tribune.

[Français]

Honorables sénateurs, nous sommes honorés aujourd'hui de la présence à nos tribunes de M. le sénateur Maganga, premier secrétaire du Sénat du Congo; il est accompagné de M. Dziengue, directeur de cabinet du Président. Nous sommes heureux de vous recevoir.

[Traduction]

L'HONORABLE JOAN NEIMAN

HOMMAGES À L'OCCASION DE SA RETRAITE

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour dire adieu à notre chère collègue, le sénateur Neiman. Je le fais cependant avec beaucoup de réticence et de tristesse. Bien que ce soit difficile à concevoir, elle prendra sa retraite le 9 septembre, et je veux lui offrir mes meilleurs vœux aujourd'hui, au cas où le Sénat ne serait pas convoqué d'ici là.

J'éprouve des sentiments divers en lui faisant mes adieux. Tout en étant ravie d'avoir l'occasion d'honorer Joan, je sais également que les sénateurs des deux côtés de la Chambre et moi-même, en particulier, regretteront son absence au Sénat.

Consciencieuse, dévouée, sensible, tenace, dotée d'un grand sens de l'humour, elle a fait vraiment honneur à notre institution. Cette femme a défendu le Sénat et son importance dans notre régime démocratique. Elle a toujours prêché par l'exemple, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de notre institution, grâce au travail qu'elle a accompli partout au pays et sur la scène internationale et surtout au rôle de premier plan qu'elle a joué au fil des ans au sein de l'Union interparlementaire.

Il est tout à fait approprié et sûrement caractéristique de sa personnalité que le sénateur Neiman nous livre à la fin de son séjour au Sénat un rapport exhaustif, réfléchi et favorablement accueilli sur l'épineuse question de l'euthanasie, soit de la vie et de la mort. Elle n'a jamais répugné à s'attaquer à certaines des questions les plus délicates sur lesquelles nous, parlementaires, devons légiférer. D'ailleurs, le tout premier discours qu'elle a prononcé au Sénat portait sur la peine capitale. Dès le début de son intervention, elle a dit:

J'ai écouté les nombreux discours éloquents et savants qui ont été prononcés sur une grande variété de sujets et je me

suis convaincue que je ne devais pas prendre la parole tant que je n'aurais pas quelque chose de valable à dire. Cette consigne risque de me vouer à une vie de silence.

J'ajouterai, honorables sénateurs, que nous sommes heureux qu'elle ait mis de côté de telles inhibitions et qu'elle ait adopté ses propres orientations au Sénat.

La détermination et l'énergie du sénateur Neiman ont été clairement évidentes durant toute sa vie. Dans sa jeunesse, après avoir terminé ses études secondaires à Winnipeg et étudié l'anglais à l'Université Mount Allison à Sackville, au Nouveau-Brunswick, elle s'est jointe aux forces canadiennes féminines de la réserve où elle a servi pendant quatre ans et obtenu le grade de lieutenant commandant. Elle a fait son droit à la faculté Osgoode Hall à Toronto, épousé Clem et eu trois enfants: Dallis, Patricia et David.

Avant sa nomination au Sénat, elle a pratiqué le droit et participé à la vie politique, y compris en tant que candidate aux élections provinciales de l'Ontario en 1963 et en 1967. Elle a servi le Parti libéral, ses valeurs et ses traditions avec vigueur et dévouement.

Lorsqu'elle a été nommée au Sénat en 1972, sauf erreur, il y avait un total de huit femmes, elle y comprise, dans cette enceinte. Il y en a maintenant 20. C'est une longue route qu'elle a marquée de son empreinte. Depuis 1972, cette femme-là a été un sénateur à temps plein au Sénat et dans ses comités. Parmi ses affectations, on compte les comités sénatoriaux des finances nationales, des peuples autochtones, des affaires étrangères, des affaires sociales, des sciences et de la technologie, ainsi que le comité mixte spécial sur la Constitution du Canada.

• (1040)

Cependant, le comité des affaires juridiques et constitutionnelles a été sa principale affectation pendant de nombreuses années, soit de 1972 à 1995, lequel comité elle a présidé de 1980 à 1986 et de 1986 à 1988. C'est là qu'en tant que nouveau sénateur, j'ai eu l'occasion de mieux la connaître et de prendre note avec admiration et un immense respect de son engagement total envers des questions très difficiles.

Honorables sénateurs, ce comité-là s'est penché non seulement sur des projets de loi constitutionnels, juridiques et techniques, mais encore sur des questions sociales délicates comme l'exploitation des enfants, les droits des femmes autochtones, la législation sur le divorce, la justice correctionnelle et l'immigration. Cela a mené le sénateur Neiman à ce qui a été pour elle une préoccupation vraiment passionnée en tant que coprésidente du comité spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide.

Cette semaine, honorables sénateurs, elle a parlé avec sagesse, candeur et émotion en proposant que ce rapport soit adopté. C'est un document marquant pour le Parlement et le pays, car il fournit des bases solides pour l'étude plus poussée et les décisions que ce sujet exigera.